

---

# 1.0

---

## Introduction

---

**C**haque année, des milliers de personnes formées en génie à l'étranger (PFGE) immigreront au Canada. Il peut s'agir d'ingénieurs chevronnés qui exerçaient cette profession dans leur pays d'origine, d'étudiants en génie, de personnes ayant récemment obtenu leur diplôme ou de personnes exerçant un emploi qui, au Canada, est considéré comme un poste de technologue ou de technicien. Quelle que soit la catégorie dont elles font partie, nombre de ces PFGE arrivent au Canada en s'attendant de commencer à travailler comme ingénieurs, mais elles sont incapables de trouver un emploi en génie.

Le Conseil canadien des ingénieurs (CCI), ses membres constituants provinciaux et territoriaux, et Développement des ressources humaines Canada ont reconnu l'importance de se pencher sur cette épineuse question en matière d'emploi. Ils ont alors uni leurs forces afin qu'il soit plus facile aux PFGE :

- de trouver un emploi au Canada;
- d'obtenir un permis d'exercice du génie (ing. ou *P.Eng.*) dans leur province ou leur territoire de résidence.

Inauguré en janvier 2003, le projet *De la considération à l'intégration* comprend trois étapes.

Au cours de l'étape I, l'équipe responsable du projet a examiné le processus canadien d'immigration, les pratiques d'attribution des permis des provinces et territoires et les méthodes utilisées pour évaluer les titres de compétence des PFGE; elle a aussi recueilli des commentaires auprès des PFGE, des organismes d'aide à l'établissement des immigrants et des employeurs d'ingénieurs.

Dans le cadre de l'étape II, les membres de l'équipe analyseront les renseignements recueillis lors de l'étape I, ils détermineront quels aspects du processus d'intégration ont besoin

d'amélioration, ils élaboreront des modèles, des procédés et des outils afin de mieux équiper les PFGE, ils concevront des procédés uniformes et transparents pour la reconnaissance des titres de compétence obtenus à l'étranger aux fins d'attribution des permis, et ils chercheront

à obtenir l'accord des intervenants quant à la mise en œuvre des solutions choisies.

Lors de l'étape III, la mise en œuvre intégrale des procédés identifiés au cours de l'étape II débutera, de même que l'élaboration des documents d'accompagnement.

Le présent rapport constitue la conclusion de l'étape I.

La Direction des partenariats des ressources humaines du gouvernement du Canada finance le projet afin d'attirer, développer et conserver une main-d'œuvre de calibre mondial. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement, touche de près à la Stratégie d'innovation du gouvernement du Canada, qui bénéficie de l'appui intégral de la profession d'ingénieur. Le projet reconnaît le rôle important que peuvent jouer les personnes formées en génie à l'étranger afin d'aider le Canada à demeurer un chef de file en matière d'innovation.

---

## LEXIQUE

---

**intégration** – Son utilisation dans le présent rapport signifie l'obtention d'un permis d'exercice du génie (ing. ou P.Eng.) et l'obtention d'un emploi en génie.

**profession** – Lorsqu'il est utilisé dans le contexte du génie, ce terme comprend le CCI et ses membres, c'est-à-dire les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux, et non pas les autres questions d'ingénierie.

**reconnaissance des titres de compétence obtenus à l'étranger** – Du point de vue du gouvernement fédéral, la reconnaissance des titres de compétence obtenus à l'étranger constitue l'attestation des compétences d'un immigrant à la lumière de leur équivalent canadien. Lorsque le présent rapport lui accorde une autre signification, il en est fait mention.

**évaluation des titres de compétence** – Il s'agit d'une expression ayant deux acceptions, tout au long du rapport : d'une part, elle se rapporte aux titres de compétence exigés par les organismes de réglementation, dans leur processus d'attribution des permis d'exercice, et d'autre part, aux titres de compétence exigés pour le processus d'immigration.

---

## CONTEXTE

Les ingénieurs aident tous les jours à améliorer la vie des Canadiens. Qu'il s'agisse de concevoir des automobiles à forte efficacité énergétique, des appareils médicaux raffinés pour sauver des vies, du matériel sportif sécuritaire ou de nouveaux produits pharmaceutiques, les ingénieurs fournissent un apport inestimable à notre société.

Les ingénieurs canadiens sont reconnus comme les meilleurs au monde, ayant maintes fois, manifesté leur recours aux normes les plus élevées qui soient en matière d'innovation et leur engagement inébranlable envers la sécurité du public.

Animés par une vision d'inclusion et de diversité au sein de la profession<sup>2</sup> et ayant comme mandat de veiller au respect des normes canadiennes d'excellence en génie, le CCI et ses membres provinciaux et territoriaux reconnaissent qu'il est nettement à l'avantage du pays de voir un plus grand nombre de PFGE apporter leur expertise afin d'améliorer la qualité de vie au Canada.

Vers la fin des années 1990, des données non scientifiques, des rapports médiatiques et des commentaires fournis par des organismes responsables de l'établissement des immigrants confirmaient l'existence de problèmes de chômage et de sous-emploi chez les PFGE.

À la lumière de ces rapports, le CCI a entrepris une campagne visant à identifier les obstacles à l'intégration des PFGE et à élaborer

des stratégies pour les éliminer. Le 3 octobre 2002, des représentants des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux (mais non des employeurs) se réunissaient à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

---

### La réglementation de la profession

---

Fondé en 1936, le Conseil canadien des ingénieurs est l'organisme national regroupant les 12 associations/ordre provinciaux et territoriaux qui réglementent l'exercice de la profession d'ingénieur au Canada et délivrent les permis d'exercice aux plus de 160 000 ingénieurs du pays. (En Ontario, Professional Engineers Ontario (PEO) attribue les permis d'exercice aux ingénieurs et établit les normes de réglementation de l'exercice du génie dans la province. L'Ontario Society of Professional Engineers est un groupement de défense des intérêts de ses membres, créé conjointement par PEO et par la Canadian Society of Professional Engineers.)

Le CCI appuie les organismes de réglementation (l'ordre, au Québec), ses membres constituants exclusifs, en offrant des programmes nationaux visant à assurer les plus hauts niveaux de formation en génie, de compétence professionnelle et d'exercice de la profession. De plus, il voit au respect des valeurs de la profession, favorise une meilleure compréhension de la nature, du rôle et de l'apport de la profession d'ingénieur au sein de la société et est le porte-parole de ses membres constituants en matière d'affaires nationales et internationales.

---

Les membres ont convenu à l'unanimité que :

« la profession devrait collaborer afin de faciliter l'intégration des personnes formées en génie à l'étranger au sein de la profession, en veillant à ce qu'elles puissent obtenir leur désignation ing. plus rapidement et plus facilement, sans que nous ayons à abaisser les normes d'admission ni à compromettre la sécurité du public ». (2002 – Notes de la réunion du CCI à Halifax, en N.-É.)

En janvier 2003, le CCI lançait le projet *De la considération à l'intégration*, destiné à améliorer les méthodes et modèles utilisés par la profession d'ingénieur au Canada pour évaluer et reconnaître les titres de compétence en génie obtenus à l'étranger selon qu'ils s'appliquent à l'obtention d'un permis d'exercice, et pour faciliter le processus d'obtention d'un emploi pour les PFGE. Financé par Projets de partenariats sectoriels du gouvernement du Canada, de Développement des ressources humaines Canada (DRHC), le projet, par ses constatations, pourrait aussi aider les autres professions, comme celle de médecin ou d'infirmière, à améliorer leurs méthodes d'intégration des personnes formées à l'étranger.

## **LE RAPPORT**

Le présent rapport rassemble les résultats des recherches obtenus au cours de la première étape du projet *De la considération à l'intégration*. Comme le cheminement vers l'intégration emprunté par les PFGE varie en fonction de leur pays d'origine, de leur province d'arrivée, de leurs compétences, de leur expérience et de leur formation, nous avons procédé à un vaste inventaire du milieu. Les constatations présentées comprennent :

- un aperçu du processus d'immigration canadien, y compris les étapes préparatoires que doivent franchir les PFGE avant de venir au Canada; leur expérience, une fois arrivées; et les renseignements ainsi que le soutien à l'établissement qui sont à leur disposition;
- un profil des PFGE;
- une vue d'ensemble du processus d'attribution des permis par province et territoire au Canada;
- les résultats de la tenue de groupes de discussion avec des PFGE qui ont immigré;
- les commentaires des travailleurs responsables de l'établissement des immigrants, et de la part des employeurs;
- l'analyse des méthodes utilisées par les autres professions du Canada pour intégrer les personnes formées à l'étranger, et de celles des autres pays pour intégrer les PFGE.

Les problèmes identifiés au départ dans le rapport détermineront les analyses, les recherches et les consultations qui seront effectuées au cours de l'étape II.